SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 3 JUILLET 2018 À 9 H.

Ordre du jour

- 1. Travaux de réfection avenue Pierre entre les 1^{ère} et 3^e Avenues soumissions adjudication
- 2. Adoption finale règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d'urbanisme services de garde dans les zones limitrophes à l'école primaire des Prairies
- Adoption règlement d'emprunt numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin
- 4. Adoption règlement numéro 1215-2018 amendant le règlement numéro 283-1989 régularisation du débit des eaux pluviales
- 5. Comité pour l'organisation de la soirée du « coach » Dominique Ducharme contribution et participation
- 6. Réfection rue Curé-Rondeau et stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies mandat

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 9 h.

Adoption de l'ordre du jour

412-07-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. Travaux de réfection – avenue Pierre entre les 1^{ère} et 3^e Avenues – soumissions – adjudication

413-07-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de réfection de l'avenue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, prévus au règlement numéro 1204-2018 décrétant l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'égout sanitaire, de démantèlement d'une conduite d'eau potable, de mise en place d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel et de réfection de la voirie sur le segment de cette avenue, et pourvoyant à un emprunt de 346 452 \$ à ces fins;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 29 juin 2018, à savoir :

Généreux Construction inc.	273 436,71 \$
Construction Moka inc.	306 940,71 \$
BLR Excavation	331 677,32 \$

ATTENDU QUE monsieur David Beauséjour, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 29 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Généreux Construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue Pierre entre les 1^{ère} et 3^e Avenues, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 273 436,71 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

2. Adoption finale – règlement numéro 1211-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels et le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d'urbanisme – services de garde dans les zones limitrophes à l'école primaire des Prairies

En vertu du 4^e alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1211-2018 ainsi que sa portée.

414-07-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1211-2018 :

 modifiant le règlement numéro 835-2006 sur les usages conditionnels, tel qu'amendé, afin d'autoriser les services de garde dans les zones limitrophes à l'école primaire des prairies

- modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, pour refléter le changement opéré audit règlement numéro 835-2006
- modifiant le règlement numéro 300-D-1990 constituant un comité consultatif d'urbanisme, tel qu'amendé, afin de lui conférer l'ensemble des pouvoirs prévus par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch. A 19.1)

le tout sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

3. Adoption – règlement d'emprunt numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin

En vertu du 4^e alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1214-2018, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

415-07-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 20 juin 2018 concernant le projet de règlement d'emprunt numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

4. Adoption – règlement numéro 1215-2018 amendant le règlement numéro 283-1989 – régularisation du débit des eaux pluviales

En vertu du 4^e alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1215-2018 ainsi que sa portée.

416-07-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 20 juin 2018 concernant le projet de règlement 1215-2018 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions de la sous-section 3.2.13 concernant la régularisation du débit des eaux pluviales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1215-2018 amendant le règlement numéro 283-1989, tel qu'amendé, aux fins de modifier certaines dispositions de la sous-section 3.2.13 concernant la régularisation du débit des eaux pluviales, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5. Comité pour l'organisation de la soirée du « coach » Dominique Ducharme – contribution et participation

417-07-2018

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le comité organisateur de la soirée du « coach » Dominique Ducharme, dont le budget est estimé à 2 000 \$, comprenant un montage vidéo qui représente à lui seul une somme d'environ 1 000 \$;

ATTENDU le cheminement professionnel exceptionnel de ce prairiquois d'origine qui se joint à l'organisation du Canadien de Montréal;

ATTENDU la contribution de Dominique Ducharme à la vie prairiquoise;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une commandite d'un montant de 500 \$ au comité organisateur de la soirée du « coach » Dominique Ducharme afin de souligner le parcours professionnel de ce dernier, le tout conditionnellement à ce que la Ville soit associée au montage vidéo à titre de partenaire;

D'autoriser l'achat de billets nécessaires pour les membres du conseil municipal désirant participer à cette activité.

6. Réfection – rue Curé-Rondeau et stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mandat

418-07-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection sur la rue Curé-Rondeau et le stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies:

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un laboratoire afin de contrôler la qualité des matériaux dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation de Serge Adam, directeur des Services techniques, en date du 25 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Solmatech inc. pour procéder au contrôle de la qualité des matériaux se rapportant au projet de réfection de la rue Curé-Rondeau et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 18 juin 2018 qui prévoit des honoraires de 15 331,92 \$, taxes en sus.

Levée de la séance

419-07-2018

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 9 h 10.

Sylvie Malo	Suzanne Dauphin
Greffière	Mairesse